



PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité



POLICE
NATIONALE



LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE EN 2021 : BILAN DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE FINISTÈRE



BILAN STATISTIQUE GLOBAL DE LA SÉCURITÉ DANS LE FINISTÈRE



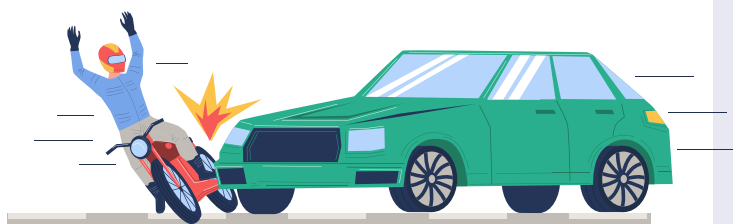
L'année 2020 ayant été marquée par la pandémie de Covid-19, qui a entraîné plusieurs périodes de confinement et de couvre-feu, **les statistiques de la délinquance de l'année 2021 sont comparées avec celles de l'année 2019**, pour un éclairage plus pertinent sur l'évolution des faits constatés.

FAMILLES D'INFRACTION	NOMBRE DE FAITS		ÉVOLUTION 2019-2021	
	2019	2021	VARIATION EN VALEUR	Variation en %
Atteintes aux biens	20 062	16 075	-3 987	-20%
<i>dont cambriolages</i>	2 904	2 380	-524	-18%
<i>dont vols de véhicules</i>	2 530	2 129	-401	-16%
<i>dont vols avec violence</i>	478	333	-145	-30%
Sécurité routière				
<i>accidents</i>	696	765	+69	10%
<i>tués</i>	38	43	+5	13%
<i>blessés</i>	892	952	+60	7%
Infractions à la législation sur les stupéfiants	2 413	2 490	+77	3%
Escroqueries et infractions économiques et financières	4 669	5 144	+475	10%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	5 894	6 450	+556	9%
Nombre de victimes de violence intrafamiliales	2 100	1 589	-511	-24

Sur cette base, l'on constate que **les atteintes aux biens ont sensiblement diminué, avec près de 4 000 faits en moins**. Toutes les atteintes de ce type sont en baisse, qu'il s'agisse des cambriolages, des vols de véhicules ou des vols avec violences.

En revanche, **les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation de 9%**. En particulier, l'on constate une **forte augmentation du nombre de victimes de violences et d'agressions à caractère sexuel (+ 66%)**. Ce phénomène s'explique en partie par la libération de la parole des victimes, qui sont majoritairement des femmes (85%). Certains faits signalés datent parfois de plusieurs années, de sorte que le nombre d'agressions effectives en 2021 n'augmente pas autant que le nombre de faits pourrait le laisser supposer. **L'augmentation est toutefois bien réelle et fait l'objet d'une attention particulière des forces de l'ordre.**

En matière de sécurité routière, **le bilan de l'année 2021 est défavorable, avec une augmentation du nombre d'accidents, de tués et de blessés**. Les moins de 25 ans représentent 26 % des tués, et les usagers vulnérables (piétons, deux roues) 42 %. Les conduites sous substances psychoactives (alcool et/ou stupéfiants) sont responsables de 52,5 % des accidents et 53,5 % des tués.



Pour lutter contre cette dégradation des comportements, **les forces de l'ordre ont intensifié leurs contrôles** : 141 876 contrôles d'alcoolémie, 10 875 contrôles de stupéfiants et 14 039 contrôles de vitesse ont ainsi été diligentés en 2021, soit **9 % de contrôles supplémentaires par rapport à 2019**. De nombreuses campagnes et actions de sensibilisation ont également été menées par l'unité sécurité routière de la préfecture.

CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2021	
Contrôles d'alcoolémie	141 876
Contrôles de stupéfiants	10 875
Contrôles de vitesse	14 039

Enfin, les forces de l'ordre ont, comme en 2020, été fortement mobilisées pour assurer le **contrôle des mesures sanitaires** prises pour limiter la propagation de la Covid-19.

Plus de 1 300 établissements recevant du public ont été contrôlés : 179 clients ont été verbalisés, 27 établissements ont été mis en demeure de respecter la réglementation, dont 3 ont dû être fermés pour 48 heures.

Les forces de l'ordre ont également contrôlé **le respect des mesures de quarantaine concernant 1 381 personnes entrées en France en provenance de pays classés « rouges »**, pour 153 verbalisations. Enfin, 1 155 verbalisations ont été dressées pour non port du masque. L'on constate donc que **les mesures sanitaires ont été globalement bien respectées par la population dans le département**.



Les violences faites aux femmes et le trafic de stupéfiants sont deux axes majeurs de la lutte contre la délinquance dans le département du Finistère.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Si on peut se satisfaire que le nombre de victimes de violences ait baissé de 24 % en 2021 par rapport à 2019, il n'en demeure pas moins que plus de 1 500 victimes sont à déplorer.

Dans ce cadre, un conseil départemental de prévention de la délinquance dédié s'est réuni le 9 novembre 2021 pour articuler les volets stratégiques et opérationnels des différents dispositifs. L'ensemble des acteurs du département (déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, forces de l'ordre, justice, associations) est mobilisé pour le suivi des 10 mesures du Grenelle de 2019.

Par ailleurs, des campagnes d'information ont été menées localement sur les dispositifs nationaux et locaux (flyer « violences : osez en parler », numéro 3919, site « arretonslesviolences.gouv.fr », application App'Elles, dispositif « alerte pharmacie »).



App-Elles®

alerter, En Parler, Agir !

Association européenne contre les violences faites aux femmes au Travail
01 45 54 24 24
contact@avt.org

Collectif Féministe Contre le Viol
N° national 0 800 05 98 95
APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10h - 19h
01 46 47 06 06
ecoute@afvf.fr

Femmes pour le Droit, Femmes pour Agir,
Ecoute Violences Femmes Handicapées
01 46 47 06 06
ecoute@afvf.fr

114 accessible par SMS ou fax

Ces violences sont toutes punies par la loi

OUTRAGE SEXUEL (affaire, propos sexuels, quolibet et commentaires insultants sur la physique ou la tenue), MESSAGES INSULTES, MENACES, ENVOI DE MENACES, POURSUITE PSYCHOLOGIQUE, COURRIER ADRESSÉ AUX ENFANTS, VIOLS, CONTRAINT DE Domicile, au travail, dans l'espace public.

#NeRienLaisserPasser
Régir peut tout changer

des suites judiciaires sont possibles

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Osez en parler ! DANS LE FINISTÈRE

Appelez le CIDFF
02 98 44 97 47

Plus d'informations sur
www.stop-violences-femmes.gouv.fr

CONTACTS DE PROXIMITÉ DANS LE FINISTÈRE	BREST ET NORD FINISTÈRE	QUIMPER ET CORNOUAILLE	CARIHAUX
<ul style="list-style-type: none"> Hébergement d'urgence 7 J/7 - 24 h/24 1115 Police - Gendarmerie 1170 ou 112 Numéro d'aide aux victimes 1115 000 CIDFF 29 contact@cidff29.fr 02 98 44 97 47 Centre d'orientation sur les Droits des Femmes et des Familles De nombreuses lieux de permanences en Finistère. Accueil du jour. Service Néo - Quimper. Permanences à Châteauneuf de Cornouaille 06 48 53 59 48 Conseil départemental (standard) 02 98 76 20 20 Centre de l'Égalité et d'Écoute Femmes (CEEF) 02 98 76 20 20 Permanence d'accueil et d'aide aux droits. Pour trouver le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) le plus proche : www.finistere.fr Inspection du travail (standard) 02 98 56 63 02 Ambulco du Nid Accompagnement des personnes en situation de préhension 06 54 47 60 33 brest@ambulco-asso.org 	<ul style="list-style-type: none"> CIDFF 29 contact@cidff29.fr 02 98 44 97 47 Le CAUSE Maison pour Toutes 02 98 46 71 31 espace.causes@gmail.com Planning Familial 07 86 97 29 91 planning.familial@gmail.com Service Urgence DON BOSCO 02 98 32 80 83 Aide aux Victimes Commissariat 02 21 09 53 42 Psychologues aide aux victimes Tribunal Judiciaire 02 98 33 78 00 Hébergement spécialisé Les Amies / Kustel-Duor www.sdc29.fr CHRU Cavale Blanche : 02 98 34 74 05 CHRU IUV 02 98 34 74 05 Unité d'accueil des personnes Victimes de Violences : univ@univ-brest.fr 	<ul style="list-style-type: none"> CIDFF 29 contact@cidff29.fr 02 98 44 97 47 Agora justice - Aide aux victimes 02 98 52 08 68 Planning familial Douarnenez 07 86 97 29 91 planning.familial.douarnenez@gmail.com Planning familial Concarneau 07 76 55 34 43 planning.familial.concarneau@gmail.com Planning familial Bigouden 06 43 42 22 19 planning.familial.bigouden@gmail.com L'Atari Côtier Concarneau 02 98 52 08 68 atari@concarneau.com AAWIP 06 48 09 57 83 aawip@concarneau.com Tribunal Judiciaire 02 98 52 08 68 Hébergement spécialisé L'Arc 02 98 52 08 68 www.sdc29.fr Urgences médicales Douarnenez 02 98 52 02 35 Douarnenez 02 98 52 12 15 Plouezec 02 98 75 15 15 Port-Blanc 02 98 52 42 40 	<ul style="list-style-type: none"> Permanences CIDFF 29 et Service Urgence de DON BOSCO - Aide aux Victimes Se renseigner à la MDP 02 98 99 09 39 Urgences Médicales 02 98 99 20 20 <p style="text-align: center;">QUIMPER</p> <ul style="list-style-type: none"> CIDFF 29 02 98 44 97 47 Permanences du Service Urgence de DON BOSCO - Aide aux Victimes 02 98 99 09 39 Planning Familial Morlaix 06 48 27 40 40 contact@planning-familial.morlaix.fr La Lustrine Volante 06 48 48 39 75 lustrinevolante@gmail.com Hébergement spécialisé Payer du Jalon www.sdc29.fr Urgences Médicales 02 98 62 61 60 <p style="text-align: center;">QUIMPERLE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Atari-Côtier du pays de Quimper 06 34 62 20 50 atari-cotierquimper@gmail.com Permanences CIDFF 29 02 98 44 97 47 Urgences médicales 02 98 99 00 00

De plus, 32 téléphones « grave danger » sont disponibles dans le Finistère pour sécuriser les victimes et les premiers bracelets anti-rapprochement ont été déployés depuis janvier 2021.

Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

En 2020, 18 premiers centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (dits « CPCA ») ont vu le jour en France, à la suite du « Grenelle des violences conjugales ». L'ouverture du CPCA Finistère-Morbihan, site de Brest, en octobre 2021, s'inscrit dans le contexte des 12 nouveaux centres régionaux créés en 2021.

L'objectif : la prévention du passage à l'acte, la prévention de la récurrence, par un accompagnement de l'auteur de violences conjugales.

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, le Grenelle des violences conjugales de 2019 avait mis en exergue les améliorations à conduire en matière de prévention du passage à l'acte ainsi que de lutte contre la récurrence, enjeux majeurs pour mieux protéger les victimes. Les **centres de prise en charge des auteurs de violences sont de nouveaux dispositifs** qui s'inscrivent dans le combat contre les violences conjugales.

L'équipe de professionnels CPCA de l'association brestoise Don Bosco, propose aux auteurs de violences conjugales un parcours avec différents modules, individuels ou collectifs :

- Prise en charge psychologique ;
- Hébergement ;
- Appui socio-éducatif ;
- Stages de responsabilisation, groupes de paroles.

La prise en charge est individualisée pour chaque auteur et adaptée selon ses besoins précis, évalués en début de prise en charge. La durée de l'accompagnement s'étend de 3 à 6 mois. Le CPCA s'adresse aux personnes inscrites dans un cadre judiciaire (avant ou après un jugement) mais aussi à des personnes volontaires.

Le CPCA vise à mettre en place une dynamique de prise en charge, de sensibilisation préventive, en associant les différents partenaires du territoire.

Grâce à un financement conjoint de l'État et du conseil départemental du Finistère, **deux intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie accompagnent les victimes de violences**. En 2021, elles ont traité 561 saisines, accompagné 412 victimes et 19 mis en cause. **Le déploiement de 3 à 4 nouveaux postes de ce type est à l'étude**, en lien avec le conseil départemental et les collectivités territoriales.





En 2021, **5 144 infractions** à la législation sur les **stupéfiants** ont été relevées dans le département du Finistère, soit **10 % de plus qu'en 2019**.

Pour lutter contre ce phénomène, **une cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS)** a été créée en novembre 2020, et installée au printemps 2021. Elle est composée de deux personnels, un gendarme et un policier. Cette instance est en interaction constante avec les différents partenaires (police judiciaire, recherche maritime, douanes, renseignement, brigade des stups, etc.) qui sont réunis toutes les six semaines.

La CROSS centralise, organise et analyse les trafics existants. Elle met à disposition de ses partenaires des informations et des renseignements analysés et enrichis.

Grâce à l'action de cette cellule, et des forces de l'ordre en général, **80 trafics de stupéfiants et 5 points de deal ont été démantelés dans le Finistère en 2021.** **2 343 personnes ont été verbalisées** pour usage de stupéfiants, dont **392 par une amende forfaitaire délictuelle** de 200 €. Dans le cadre de ces affaires, **5 kg d'héroïne, 7,7 kg de cocaïne, 64,8 kg de cannabis** et **266 457 €** en numéraire ont été saisis.

TRAFIC DE STUPÉFIANTS : BILAN EN 2021	
Trafics de stupéfiants démantelés	80
Points de deal démantelés	5
Personnes verbalisées	2 343
<i>Dont amende forfaitaire délictuelle</i>	392



CONVENTION DE SÉCURITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE BREST

Signée le 25 novembre 2021, la **convention de renforcement de la sécurité à Brest** constitue un maillon supplémentaire de la stratégie partenariale entre l'État et la collectivité pour **l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens au sein du territoire brestois**.

Sa signature a été l'occasion de mettre en valeur un plan d'action global concernant trois volets prioritaires :

- **plus d'effectifs** pour lutter contre la délinquance et les incivilités du quotidien ;
- une **mobilisation encore accrue dans la lutte contre les trafics**, notamment de stupéfiants ;
- un **renforcement des moyens dans la lutte contre les violences** intrafamiliales et les violences faites aux femmes.

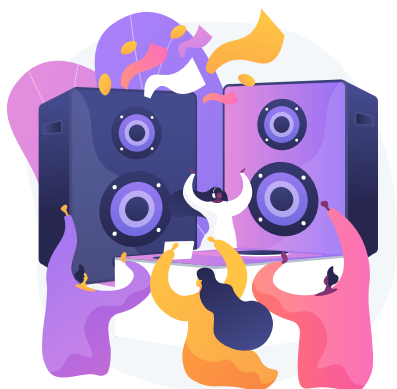


Parmi les 20 mesures de cette convention ayant fait l'objet d'engagement réciproques de la Ville et de l'État, a notamment **été acté le déploiement, à la demande du préfet, d'un dispositif de vidéoprotection dans l'espace public de la commune**, que la police nationale exploitera en propre.

Dès 2022, ce sont **15 caméras fixes ou mobiles** qui seront déployées de manière prioritaire sur le centre-ville.

À l'issue d'une évaluation du dispositif, de nouvelles caméras seront ensuite installées par tranches successives, afin de répondre à des besoins spécifiques dans des espaces publics préalablement identifiés conjointement entre la Ville et l'État.

Le travail de dialogue et de co-production de la sécurité à Brest ne s'achève pas avec la signature de la convention. **La mise en œuvre de l'ensemble des engagements réciproques par l'État comme par la Ville fera l'objet d'une évaluation régulière et de points de situation entre les services concernés.**



Au regard de la situation sanitaire et de l'incertitude liée à la réglementation concernant les rassemblements estivaux, **aucune mesure relative aux grands rassemblements n'a été prise en 2021**. Néanmoins, le départ du Tour de France à Brest en juin a donné lieu à la rédaction coordonnée d'un document relatif à la sécurité civile.

Certains festivals ont maintenu **une programmation réduite mais nécessitant un dispositif de protection des populations** : Vieilles Charrues, Bout du Monde, fête du bruit à Landerneau, Astropolis, etc.

L'organisation de ces rassemblements a été étudiée **en lien étroit avec les élus locaux afin de concilier la tenue d'évènements festifs avec les mesures sanitaires**. La gestion de sortie de crise sanitaire sera l'occasion de nouveaux échanges avec les élus, dans une optique de reprise progressive des grands rassemblements.

— HAUSSE DE L'ACTIVITÉ ET DES MOYENS DE LA SÉCURITÉ CIVILE —

L'année 2021 a été marquée par une activité dense pour assurer la protection des populations :

- les **sapeurs-pompiers du Finistère** ont réalisé **47 733 interventions** et traité **193 256 appels au numéro 18**. Le **secours à personnes** représente **77,8 % des interventions** ;
- le recours aux moyens hélicoptérés (**Dragon 29**) a permis le **sauvetage de 233 personnes lors de 293 interventions**. L'hélicoptère a également été mobilisé aux Antilles dans le cadre de l'opération Résilience ;
- la **SNSM** a secouru **81 personnes** lors de **87 interventions** et prodigué **981 soins**.



SAPEURS-POMPIERS :

- 47 733 INTERVENTIONS
- 193 256 APPELS AU NUMÉRO 18
- 77,8% DES INTERVENTIONS = SECOURS À PERSONNES



DRAGON 29 :

- 293 INTERVENTIONS
- 233 PERSONNES SECOURUES



SNSM :

- 87 INTERVENTIONS
- 81 PERSONNES SECOURUES
- 981 SOINS PRODIGUÉS

Les moyens juridiques ont également évolué pour améliorer le cadre d'intervention des acteurs de la sécurité civile.

Ainsi, la loi du 25 novembre 2021, dite « loi Matras », va permettre de **consolider le modèle français de sécurité civile et de valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ainsi que les sapeurs-pompiers professionnels**. Elle vise avant tout à **reconnaître l'engagement de ceux qui risquent leur vie au service de l'intérêt général**. Ce texte conforte notamment les plans communaux de sauvegarde (PCS) et instaure des plans intercommunaux de sauvegarde, tout en consacrant le rôle du préfet de département dans la gestion territoriale des crises.

La préfecture du Finistère et le SDIS 29 ont anticipé cette obligation en présentant **un outil d'aide à l'élaboration des PCS développé par le SDIS 29 à six EPCI du département**. Cette expérimentation, très suivie par le ministère de l'intérieur, se poursuivra en 2022 avant d'être déployée au niveau national.

La loi Matras permet également de **lutter contre le phénomène grandissant des agressions de sapeurs-pompiers** : les peines d'outrage à leur encontre sont aggravées, tandis que l'usage de caméras mobiles par les sapeurs-pompiers est pérennisé. La loi entérine enfin la **création à titre expérimental d'un numéro unique pour les appels d'urgence**.



Contact :

Bureau de la communication interministérielle
Tél: 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr
42, boulevard Dupleix
29320 Quimper Cedex



Préfet du Finistère



@Préfet29



Préfecture du Finistère

